

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1275

26 juin 2007

SOMMAIRE

Arcsearch S.A.	61193	La Palme d'Or, S. à r.l.	61170
Asteck S.A.	61199	Latona Holding S.A.	61173
Atlas Security S.à r.l.	61174	LibertyTV.Com SA	61179
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.	61167	Mada	61160
BTU Adapazari S.à r.l.	61156	Noir I S.à r.l.	61198
CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A.	61178	Pamplona PE Holdco 4 S.A.	61199
Dexia Banque Internationale à Luxem- bourg	61199	Pengana Credo Property (Luxembourg) S.à r.l.	61154
Dodomar Immo S.A.	61182	Pengana Credo Property S.à r.l.	61154
Duva Holding S.A.	61179	Port-Blanc Invest S.A.	61187
Etimine S.A.	61182	ProLogis Developments Holding S.à.r.l.	61159
Euro-Providence	61184	Quilvest	61191
EWA (Fiduciaire et Révision) SA	61172	Security-Service.Lu S.à r.l.	61174
EWA Révision SA	61165	Siemens Business Services	61178
Firelux S.A.	61169	Siemens IT Solutions and Services	61178
GazInvest Luxembourg S.A.	61165	Silvatrade A.G.	61179
Heerema Oil & Gas Development S.A. ...	61199	Sky Chart S.A.	61200
HellermannTyton S.à r.l.	61163	Smith & Associates Pharma S.A.	61200
JACOBS Luxembourg S.à.r.l.	61175	Threwid Furniture S.A.	61199
JB Management S.A.	61200	WestLB Mellon Horizon Fund	61157

**Pengana Credo Property (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pengana Credo Property S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.676.

In the year two thousand seven, on the seventh of May.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company PENGANA CREDO PROPERTY LTD, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered at the register of commerce and companies under the number 98092,

hereby represented by

Mr Ivo Kustura, lawyer, residing professionally L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy given under private seal on May 4th, 2007,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company PENGANA CREDO PROPERTY S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.676 (NIN 2007 2412 436) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 16th of March 2007, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on April 6th, 2007, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to change the company's name into PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., so that Article 4 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 4. The company will have the name PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to change article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships, in Luxembourg or abroad and act as general partner or limited partner in such partnerships.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company forming part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure and/or guarantee its own obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company forming part of the same group of companies as the Company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request

of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PENGANA CREDO PROPERTY LTD, avec siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Gibraltar sous le numéro 98092,

ici représentée par

M. Ivo Kustura, avocat, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 mai 2007,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PENGANA CREDO PROPERTY S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.676 (NIN 2007 2412 436) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de changer la dénomination sociale de la société en PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., de sorte que l'article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre réaliser d'une manière directe ou indirecte des investissements en matière immobilière et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société pourra également détenir des participations dans des sociétés en commandite, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et d'agir en qualité d'associé commandité ou associé commanditaire dans de tels sociétés.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Kustura, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2007. Relation: ECH/2007/469. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007059561/201/126.

(070061884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

BTU Adapazari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.336.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on twenty-ninth December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch

«the proxy»

acting as a special proxy of BTU BOSPHORUS HOLDINGS I, a company organised under the laws of Iles Cayman and having its registered office at South Churchstreet, KY George Town, Grand Cayman, registered under the number 130330.

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée» BTU ADAPAZARI S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 97.336, has been incorporated by deed enacted on November 24, 2003.

II.- That the subscribed share capital of the «société à responsabilité limitée» BTU ADAPAZARI S.à r.l. amounts currently to EUR 23,750.- (twenty-three thousand seven hundred fifty euro), represented by 950 (nine hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of BTU ADAPAZARI S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the main known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the Managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BTU BOSPHORUS HOLDINGS I, une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street, KY George Town, Grand Cayman, inscrite sous le numéro 130330
«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BTU ADAPAZARI S.à r.l. ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97 336, a été constituée suivant acte reçu le 24 novembre 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée BTU ADAPAZARI S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 23.750,- (vingt-trois mille sept cent cinquante euros), représentés par 950 (neuf cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BTU ADAPAZARI S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les principales dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007, vol. 440, fol. 77, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059533/242/81.

(070061713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

WestLB Mellon Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.968.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of WestLB MELLON HORIZON FUND (the «Company»), a public limited company («société anonyme») with its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the Law of December, 20, 2002 on undertakings for collective investment, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on August 18, 2006, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1741 on September 18, 2006.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Udo Göbel, bank employee, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Ferdinand Wollscheid, bank employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne Nonancourt, bank employee, residing in Luxembourg,

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- That the present Extraordinary General Meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to each registered shareholder on 22 March 2007.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

I. Amendment of Article 18 of the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles») in view to make an amendment to the investment restrictions of the Company by introducing a 10% limitation on investments in shares or units of other undertakings for collective investment.

II. Amendment of Article 25 of the Articles in view to bring the end of the financial year of the Company forward from 31 December each year to 31 October each year.

III. Miscellaneous.

III.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

IV.- As appears from the attendance list, four shareholders holding 9,475,989.702 shares, that is to say 100% of the issued shares, are present or represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to make an amendment to the investment restrictions of the Company set out in Article 18 «Investment Policies and Restrictions» of the Articles by adding the following wording under paragraph 8, the other provisions of this Article remaining unchanged:

«The investment in shares or units of other undertakings for collective investment is limited to 10% of the net assets of a Sub-Fund.»

Second resolution

The meeting furthermore decides to approve the bringing forward of the end of the financial year of the Company for 31 December each year to 31 October each year and to amend Article 25 «Accounting Year» of the Articles as follows:

«The accounting year of the Company shall commence on the 1st of November of each year and shall terminate on the 31st of October of the following year.»

The financial year which began on January 1, 2007 shall end exceptionally on October 31, 2007.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de WestLB MELLON HORIZON FUND (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, qualifiée de société d'investissement à capital variable régie par la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 août 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1741 du 18 septembre 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Udo Göbel, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Ferdinand Wollscheid, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Nonancourt, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettres recommandées en date du 22 mars 2007.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

I. Modification de l'Article 18 des Statuts de la Société (les «Statuts»), en vue de modifier les restrictions d'investissement de la Société en y introduisant une limitation de 10% sur les investissements en actions ou parts d'autres organismes de placement collectif.

II. Modification de l'Article 25 des Statuts en vue de porter la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre de chaque année au 31 octobre de chaque année.

III. Divers.

III.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Il ressort de la liste de présence que quatre actionnaires détenant 9.475.989,702 actions, c'est-à-dire 100% des actions émises, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les restrictions d'investissement de la Société décrit à l'article 18 «Politiques et Restrictions d'Investissement» des Statuts en y ajoutant le texte suivant après le paragraphe 8, les autres dispositions de cet Article restent inchangées:

«L'investissement en actions ou parts d'autres organismes de placement collectif est limité à 10% des avoirs nets d'un Compartiment.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre de chaque année au 31 octobre de chaque année et de modifier l'Article 25 «Année Sociale» des Statuts de la Société comme suit:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»

L'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2007 se terminera exceptionnellement le 31 octobre 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: U. Göbel, F. Wollscheid, A. Nonancourt, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC/2007/4157. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059542/242/109.

(070061756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

ProLogis Developments Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.082.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 avril 2007,

et

ProLogis SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 68 192,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 avril 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexées au présent acte.

Les comparantes déclarent qu'ils sont les associées de ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 69 082, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 1999, numéro 435. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Frank Baden en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mai 2002, numéro 797 (ci après la «Société»).

Lesdites comparantes, agissant ès-qualités, ont prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Qu'en date du 24 janvier 2002, les parts sociales de la société ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. n'appartenaient qu'à un seul associé.

Concernant l'identité de cet associé unique, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte du notaire Frank Baden du 24 janvier 2002 précité.

En effet, à cette époque le seul associé de la société était PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, et non pas PLD INTERNATIONAL comme indiqué dans l'acte.

Qu'il y a lieu dès lors de rectifier la dite erreur.

Qu'il y a lieu dès lors de lire tant dans la version anglaise que dans la version française de l'acte du 24 janvier 2002, les troisième et quatrième paragraphes, comme suit:

Version anglaise:

«There appeared:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, a company incorporated and existing under the laws of the United States of America, having its registered address at 125 Lincoln Avenue, Santa Fe, 87501 New Mexico, USA.»

Version française:

«A comparu:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 125, Lincoln Avenue, Santa Fe, 87501 New Mexico, Etats-Unis d'Amérique.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4341. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007059579/220/56.

(070061869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Mada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.652.

In the year two thousand and seven, on the seventh of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAYCAP LTD, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, B.W.I., under number WK-162058, having its registered office at Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman, on 28 February 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Mada (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.652, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 990 on 19 May 2006. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Increase the Company's share capital by an amount of six hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty United States Dollars (USD 699,980.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-) up to seven hundred and fifteen thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 715,480.-) by the issue of twenty-two thousand five hundred and eighty (22,580) shares having a par value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, to be subscribed by CAYCAP LTD., prenamed, for the price of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000.-).

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

3. Miscellaneous.

Then the sole partner took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of six hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty United States Dollars (USD 699,980.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-) up to seven hundred and fifteen thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 715,480.-) through the issue of twenty-two thousand five hundred and eighty (22,580) shares having a par value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each (the «Shares»).

The Shares have been entirely subscribed by CAYCAP LTD., prenamed, for the price of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000.-).

The Shares have been paid up by a contribution in kind consisting of a claim of an amount of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000.-), which CAYCAP LTD. has against the Company.

The total contribution of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000.-) consists of six hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty United States Dollars (USD 699,980.-) for the share capital and twenty United States Dollars (USD 20.-) for the issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at seven hundred and fifteen thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 715,480.-) represented by twenty-three thousand and eighty (23,080) shares with a par value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to nine thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAYCAP LTD, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman, B.W.I., sous le numéro WK- 162058, ayant son siège social à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman, le 28 février 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de MADA (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.652, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990, le 19 mai 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts dollars américains (USD 699.980,-) de son montant actuel de quinze mille cinq cents dollars américains (USD 15.500,-) jusqu'à celui de sept cent quinze mille quatre cent quatre-vingts dollars américains (USD 715.480,-) par l'émission de vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts (22.580) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un dollars américains (USD 31,-) chacune, lesquelles seront souscrites par CAYCAP LTD., prénommée, pour la somme de sept cent mille dollars américains (USD 700.000,-).

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts dollars américains (USD 699.980,-) de son montant actuel de quinze mille cinq cents dollars américains (USD 15.500,-) jusqu'à celui de sept cent quinze mille quatre cent quatre-vingts dollars américains (USD 715.480,-) par l'émission de vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts (22.580) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un dollars américains (USD 31,-) chacune (les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales ont été entièrement souscrites par CAYCAP LTD., prénommée, pour la somme de sept cent mille dollars américains (USD 700.000,-).

Les Parts Sociales ont été payées par un apport en nature constitué d'une créance ayant une valeur total de sept cent mille dollars américains (USD 700.000,-), détenue par CAYCAP LTD. contre la Société.

L'apport total de sept cent mille dollars américains (USD 700.000,-) correspond à six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts dollars américains (USD 699.980,-) qui sont attribués au capital social et vingt dollars américains (USD 20,-) qui sont attribués au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent quinze mille quatre cent quatre-vingts dollars américains (USD 715.480,-) représentée par vingt-trois mille quatre-vingts (23.080) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un dollars américains (USD 31,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à neuf mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Olliges, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2007. Relation: EAC/2007/2127. — Reçu 5.334,71 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007059586/239/129.

(070061688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

HellermannTyton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.121.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 121,012 represented by M^e Toinon Hoss pursuant to a proxy dated 18 December 2006, being the sole shareholder of and holding all five hundred (500) shares in issue in HellermannTyton S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 15th November 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The sole shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B). That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company to two hundred and thirty seven thousand five hundred Euro (€ 237,500.-) by acceptance of the contribution in kind by the existing shareholder of the Company, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., of three thousand six hundred (3,600) class A shares and five thousand four hundred (5,400) class P shares in issue in HellermannTyton ALPHA S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS B 113.627 against the issue of nine thousand (9,000) shares in the Company each at a nominal value and subscription price of twenty-five Euro (€ 25.-) (the «Contribution in Kind»); approval of the valuation of the Contribution in Kind at two hundred twenty-five thousand Euro (€ 225,000.-); subscription to the new shares by the Subscriber, payment of the Contribution in Kind and issue of the new shares;

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation;

Thereafter the following resolutions were passed:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (€ 237,500.-) by acceptance of the contribution in kind by the existing shareholder of the Company, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., of three thousand six hundred (3,600) class A shares and five thousand four hundred (5,400) class P shares in issue in HellermannTyton ALPHA S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS 113.627 against the issue of nine thousand (9,000) shares in the Company each at a nominal value and subscription price of twenty-five euro (€ 25.-) (the «Contribution in Kind»).

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated December 2006.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being 3,600 class A shares and 5,400 class P shares in issue in HellermannTyton ALPHA amounts to at least two hundred and twenty-five thousand Euro (€ 225,000.-), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (9,000 shares for a total subscription price of € 225,000.-)».

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at two hundred and twenty-five thousand Euro (€ 225,000.-).

There appeared the Subscriber, represented by M^e Toinon Hoss, prenamed, and subscribed to the new shares as set out in the Agenda. The new shares so issued are paid by way of transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (€ 237,500.-) divided into nine thousand five hundred (9,500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 121.012 représentée par M^e Toinon Hoss, en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2006, l'associé unique détenant toutes les cinq cents (500) parts sociales en émission dans HellermannTyton S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2006 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A). L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B). Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société à deux cent trente-sept mille cinq cents euros (€ 237.500,-) par l'acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., de trois mille six cents (3.600) parts sociales de classe A et cinq mille quatre cents (5.400) parts sociales de classe P en émission dans HellermannTyton ALPHA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite sous le numéro RCS B 113.627 contre l'émission de neuf mille (9.000) parts sociales dans la Société, avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à deux cent vingt-cinq mille Euros (€ 225.000,-); souscription aux nouvelles parts sociales par le Souscripteur, paiement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles parts sociales;

2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Résolution Unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à deux cent trente-sept mille cinq cents euros (€ 237.500,-) par l'acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., de trois mille six cents (3.600) parts sociales de classe A et cinq mille quatre cents (5.400) parts sociales de classe P en émission dans HellermannTyton ALPHA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite sous le numéro RCS B 113.627 contre l'émission neuf mille (9.000) parts sociales dans la Société, avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du décembre 2006.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature, représentant 3.600 parts sociales de classe A et 5.400 parts sociales de classe P en émission dans HellermannTyton ALPHA, s'élève à au moins deux cent vingt-cinq mille Euros (€ 225.000,-), étant au moins égale au prix de souscription des parts sociales à émettre par la Société (9.000 parts sociales pour un prix de souscription total de € 225.000,-)».

Suite à ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à deux cent vingt-cinq mille Euros (€ 225.000,-).

A comparu le Souscripteur, représenté par M^e Toinon Hoss, prénommée, et a souscrit aux nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour.

Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont payées par transfert à la Société de l'Apport en Nature.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente-sept mille cinq cents euros (€ 237.500,-) représenté par neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ quatre mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 45, case 10. — Reçu 2.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059538/242/127.

(070061760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

GazInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.791.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2007

- Sont nommés directeurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires

M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007059510/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02903. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

EWA Révision SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.937.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EWA REVISION SA (anciennement SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, en abrégé S.R.E. SA), avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, constituée suivant acte du notaire Urbain Tholl de Rédange-sur-Attert en date du 14 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 16683 de l'année 1991, modifié suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 13 novembre 2001,

publié au susdit Mémorial C, numéro 510 du 4 avril 2002, modifié suivant acte du notaire Paul Bettingen de Niederanven du 24 février 2003, publié au susdit Memorial C, numéro 456 du 26 avril 2003, modifié suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au susdit Memorial C, numéro 879 du 12 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

qui désigne comme secrétaire Madame Manuela Barria, employée privée, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück.
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
3. Modification subséquente de l'article 11 des statuts.
4. Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Cette société aura son siège à Ettelbrück. Le siège pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.»

Troisième résolution

Suite à la première résolution, elle décide de modifier l'article 11 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre à 10.00 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J. F. Kennedy, avec effet au 21 mai 2007.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: D. Reding, M. Barria, C. Ney, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2007, Relation: REM/2007/979. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007059592/218/61.

(070061251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.164.

In the year two thousand and seven, on the sixth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND T, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in the USA on March 6, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUX-EMBOURG) A S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée» incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121164, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Mémorial») under number 2364 dated December 19, 2006. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 221,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to two hundred and thirty-four thousand Euro (EUR 234,000.-) by the issue of eight thousand eight hundred and sixty (8,860) new shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The eight thousand eight hundred and sixty (8,860) new shares have been subscribed by BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND T, L.P., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of an unquestionable claim against the Company held by BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND T, L.P., prenamed, for a total amount of two hundred and twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 221,500.-).

The total contribution of two hundred and twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 221,500.-) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6 (first paragraph).** The Company's share capital is set at two hundred and thirty-four thousand Euro (EUR 234,000.-) represented by nine thousand three hundred and sixty (9,360) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr. Geoffrey Radcliffe, Chartered Accountant, born on 8th October 1958 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg to L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

As a consequence, the first sentence of paragraph 5 is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. (first sentence).** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND T, L.P., un «limited partnership» constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée aux Etats Unis d'Amérique, le 6 mars 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est l'associé unique de BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) A S.à r.l. (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 121164, ayant son siège social au 20, rue de La Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire précité, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 19 décembre 2006, numéro 2364. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa création.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent vingt-et-un mille cinq cents Euros (EUR 221.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à deux cent trente-quatre mille Euros (EUR 234.000,-), en émettant huit mille huit cent soixante (8.860) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les huit mille huit cent soixante (8.860) parts sociales nouvelles sont souscrites par BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND T, L.P., prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance certaine et exigible détenue à l'encontre de la Société par BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND T, L.P. pour un montant total de deux cent vingt-et-un mille cinq cents Euros (EUR 221.500,-).

L'apport de deux cent vingt et un mille cinq cents Euros (EUR 221.500,-) sera alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-quatre mille Euros (EUR 234.000,-) représenté par neuf mille trois cent soixante (9.360) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune»

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Geoffrey Radcliffe, expert-comptable, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Ile de Man, Iles Britanniques, demeurant au 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-2346 Luxembourg, 20, rue de La Poste à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

En conséquence, la première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée comme suit:

« **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J-J. Wagner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 12 mars 2007, Relation: EAC/2007/2118. — Reçu 2.215 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2007.

J-J. Wagner.

Référence de publication: 2007059591/239/123.

(070061771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Firelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.589.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FIRELUX SA avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.589, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 14 mars 2002, modifié suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au susdit Mémorial C, numéro 874 du 9 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

qui désigne comme secrétaire Madame Manuela Barria, employée privée, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück.
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.
3. Modification subséquente de l'article 11 des statuts.
4. Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Cette société aura son siège à Ettelbrück. Le siège pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.»

Troisième résolution

Suite à la première résolution, elle décide de modifier l'article 11 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:
« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre à 11.30 heures du matin».

Quatrième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, avec effet au 21 mai 2007.

Finalemment, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: D. Reding, M. Barria, C. Ney, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2007. Relation: REM/2007/976. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2007.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007059596/218/58.

(070061260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

La Palme d'Or, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 127.622.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Cornelia Spillmann, employée privée, née le 31 décembre 1963 à Dandenong (Australie), demeurant au 2, Am Gronn, L-6917 Roodt-sur-Syre.

Laquelle comparante, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LA PALME D'OR, S. à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées de même que la vente de tous les articles s'y rattachant.

Elle pourra également effectuer toutes opérations commerciales financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent parts (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Madame Cornelia Spillmann, précitée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Madame Cornelia Spillmann, préqualifiée, est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2411 Luxembourg, 1, rue F.W. Raiffeisen.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Spillmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/6863. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007059595/202/104.

(070061804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

EWA (Fiduciaire et Révision) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.588.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.588, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 14 mars 2002, modifié suivant acte du notaire Paul Bettingen de Niederanven du 24 février 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 456 du 26 avril 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

qui désigne comme secrétaire Madame Manuela Barria, employée privée, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück.
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.
3. Modification subséquente de l'article 11 des statuts.
4. Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Cette société aura son siège à Ettelbrück. Le siège pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.»

Troisième résolution

Suite à la première résolution, elle décide de modifier l'article 11 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre à 9.00 heures du matin.»

Quatrième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy, avec effet au 21 mai 2007.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: D. Reding, M. Barria, C. Ney, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2007. Relation: REM/2007/978. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007059594/218/58.

(070061256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Latona Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.614.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LATONA HOLDING SA établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.614, constituée suivant acte Alex Weber de Bascharage en date du 9 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 470 du 11 octobre 1993, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 1299 du 7 septembre 2002, modifié suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 26 juin 2006, publié audit Mémorial C, numéro 1779 du 22 septembre 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

qui désigne comme secrétaire Madame Manuela Barria, employée privée, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant professionnellement au L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 16 des statuts.
4. Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ettelbrück.»

Troisième résolution

Suite à la première résolution, elle décide de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juillet à 14.00 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, avec effet au 21 mai 2007.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute,

Signe: D. Reding, M. Barria, C. Ney, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2007. Relation: REM/2007/977. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2007.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007059597/218/58.

(070061263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Atlas Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Security-Service.Lu S.à r.l.).

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.621.

Im Jahre zwei tausend sieben, den sechszwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURGER DIENSTLEISTUNGS- UND HANDELSAGENTUR HOLDING S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 108.768,

hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Frank Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54311 Trierweiler/Sirzenich, in der Kehrt 4.
- Herr Roland Doesken, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Aach, Auf der Haag 8.

2.- Herr Roland Doesken, vorgeannt, handelnd in eigenem Namen.

Welche Komparenten erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SECURITY-SERVICE.LU S.à r.l. sind, mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 443, rue de Neudorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109.621 (NIN 2005 2419 183).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 21. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1348 vom 8. Dezember 2005

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125,-), zugeteilt wie folgt:

1.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURGER DIENSTLEISTUNGS- UND HANDELSAGENTUR HOLDING S.A., vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Roland Doesken, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in ATLAS SECURITY S.à r.l. abzuändern und demzufolge Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ATLAS SECURITY S.à r.l.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Doesken, R. Doesken, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 avril 2007. Relation ECH/2007/431. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 10. Mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007059564/201/49.

(070061862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

JACOBS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.740.650,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.712.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of JACOBS LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 68.712 and incorporated by deed enacted on 22 February 1999 before Maître Alex Weber, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 364 of 21 May 1999, the articles of which have been amended pursuant to a deed of Maître Alex Weber, prenamed, on 6 August 1999 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 841 of 11 November 1999, by deed enacted on 11 September 2001 by Maître Gérard Lecuit, public notary in Hesperange, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 250 of 14 February 2002 and by deed enacted on 12 March 2004 by Maître Joseph Elvinger, public notary in Luxembourg, published Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 556 of 28 May 2004 (the «Company»).

To this end, appears the sole shareholder, JACOBS ENGINEERING ESPANA SL, Madrid, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by proxy here annexed.

The proxyholder request the notary to act what follows:

I.- All the 69,626 (sixty-nine thousand six hundred twenty-six) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Amendment to the corporate object of the Company to be read as follows:

«The object for which the company is established are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking, of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In addition, the company may procure cash management and pooling services under any form whatsoever to all and any companies that belong to the same group of companies than the one to which the company belongs and to this effect may borrow money from and grant loans, advances and guarantees in any form whatsoever to all and any entities participating in such cash management and pooling services. The company may borrow money from the credit institutions that participate in these cash management and pooling services under any form whatsoever, including without limitation, by way of line of credit, facility, advances and otherwise and give security interest in any form whatsoever for this purpose.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holdings Companies) dated 31 July 1929.»; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to amend the corporate object of the Company and hence to amend the article 2 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 2.** The object for which the company is established are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking, of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In addition, the company may procure cash management and pooling services under any form whatsoever to all and any companies that belong to the same group of companies than the one to which the company belongs and to this effect may borrow money from and grant loans, advances and guarantees in any form whatsoever to all and any entities participating in such cash management and pooling services. The company may borrow money from the credit institutions that participate in these cash management and pooling services under any form whatsoever, including without limitation, by way of line of credit, facility, advances and otherwise and give security interest in any form whatsoever for this purpose.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holdings Companies) dated 31 July 1929.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de JACOBS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.712 et constituée le 22 février 1999, par acte passé par devant Maître Alex Weber, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 364 du 21 mai 1999, dont les statuts ont été modifiés conformément à un acte de Maître Weber précité, le 6 août 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 841 du 11 novembre 1999, puis par acte du 11 septembre 2001 de Maître Gérard Lecuit, notaire à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 14 février 2002 puis par acte du 12 mars 2004 de Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 556 du 28 mai 2004 (la «Société»).

A cette fin comparaît JACOBS ENGINEERING ESPANA SL, Madrid, seul associé ici représenté par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le mandataire requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Toutes les 69.626 (soixante-neuf mille six cent vingt-six) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Modification de l'objet social de la Société comme suit: «La société a pour objet de réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

De plus, la société peut fournir des services de gestion et de centralisation de trésorerie sous quelque forme que ce soit, à toute société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient et à cet effet, elle peut emprunter de l'argent et octroyer des prêts, avances et garanties sous quelque forme que ce soit à toutes les entités participantes à de tels services de gestion et de centralisation de trésorerie. La société peut emprunter de l'argent aux institutions de crédit qui participent à ces services de gestion et de centralisation de trésorerie sous quelque forme que ce soit, y compris notamment, par le biais de ligne crédit, de facilités de paiement, d'avances et autrement et donner à cet effet des garanties sous quelque forme que ce soit.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, directement ou indirectement liées aux domaines ci-dessus décrits pour faciliter la réalisation de son objet social, sans cependant tirer avantage de la Loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Sociétés Holdings) en date du 31 juillet 1929.»

3. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique de la Société adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet de réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

De plus, la société peut fournir des services de gestion et de centralisation de trésorerie sous quelque forme que ce soit, à toute société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient et à cet effet, elle peut emprunter de l'argent et octroyer des prêts, avances et garanties sous quelque forme que ce soit à toutes les entités participantes à de tels services de gestion et de centralisation de trésorerie. La société peut emprunter de l'argent aux institutions de crédit qui participent à ces services de gestion et de centralisation de trésorerie sous quelque forme que ce soit, y compris notamment, par le biais de ligne crédit, de facilités de paiement, d'avances et autrement et donner à cet effet des garanties sous quelque forme que ce soit.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, directement ou indirectement liées aux domaines ci-dessus décrits pour faciliter la réalisation de son objet social, sans cependant tirer avantage de la Loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Sociétés Holdings) en date du 31 juillet 1929.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à [...].

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juin 2006, vol. 437, fol. 26, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 juillet 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059525/242/165.

(070061829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

**Siemens IT Solutions and Services, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Siemens Business Services).**

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 décembre 2006, qu'il a été décidé par le conseil d'administration d'accepter la démission de Monsieur l'administrateur Peter Röd, né le 11 février 1960 à Brixen (Allemagne), demeurant à D-82205 Gilching, Steinlacherweg, 3, de ses fonctions d'administrateur, et ceci par cessation de ses fonctions à partir du 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES S.A.

Par mandat spécial

C. Geiben

Référence de publication: 2007059518/273/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.222.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommés directeurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007059514/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Duva Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.529.

—
- La société FINDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 22 novembre 2005, a désigné Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat à savoir jusqu'à l'année 2008.

- La société LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 1^{er} octobre 2002, a désigné Marc Limpens, né le 17 février 1951, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat à savoir jusqu'à l'année 2008.

- La société MADAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 22 novembre 2005, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2008.

Le 3 avril 2007.

DUVA HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007059523/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Silvatrade A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 16.318.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059610/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00125. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

LibertyTV.Com SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.597.

—
L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Ettelbrück sous la dénomination de LIBERTYTV.COM, R.C.S. B 91 597, avec siège social à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy, constituée sous la dénomination de MAASTRICHT MULTIMEDIA S.A., en abrégé M.M.M. S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 46 du 21 janvier 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 371 du 23 avril 2005.

La séance est ouverte à douze heures sous la présidence de Madame Dominique Willems, Managing Assistant, demeurant à Ter Linden, 160, B-1785 Merchtem.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 19 mars 2007, toutes les actions étant nominatives.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que sur les 1.230.678 actions de catégorie A et les 2.514.323 actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de EUR 29.150.000,-, 1.230.678 actions de catégorie A et 1.971.767 actions de catégorie B sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés ainsi que celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 2) Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Réduction du capital social à concurrence de EUR 10.424.995,- par absorption de pertes sans annulation d'actions de la Société.
- 4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.873.480,- pour le porter de son montant réduit de EUR 18.725.000,- à EUR 21.598.485,- par la création et l'émission de 574.696 actions nouvelles de catégorie B.
- Libération par apport en nature par conversion d'obligations.
- 5) Modification subséquente de l'alinéa 7 de l'article 3 des statuts.
- 6) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le siège social est transféré à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 10.424.995,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 29.150.000,- à EUR 18.725.000,- par absorption de pertes à due concurrence sans annulation d'actions.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la société au 31 décembre 2006 et par un certificat du commissaire aux comptes, lequel bilan et certificat, après signature ne varietur, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 2.873.480,- pour le porter de son montant réduit de EUR 18.725.000,- à EUR 21.598.485,- par la création et l'émission de 574.696 actions nouvelles de catégorie B.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites de la manière suivante:

- 220.000 actions par LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., 53, boulevard J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück,
ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Ettelbrück, le 2 avril 2007,
- 70.000 actions par SOFINNOVA CAPITAL III FCPR S.A., 17, rue de Surène, F-750008 Paris,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 27 mars 2007.

- 49.656 actions par DIGITAL VENTURES II LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. box 71, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à New York, le 31 mars 2007,

- 14.944 actions par DEGROOF CORPORATE FINANCE S.A., rue Guimard 18, B-1040 Bruxelles,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 24 mars 2007,

- 26.886 actions par TRUST CAPITAL S.A., Ter Bede Business Center, Kapel ter Bede 84, B-8500 Kortrijk,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Kortrijk, le 2 avril 2007,

- 10.000 actions par CYTINVEST S.A., avenue des Cytises 6, B-1180 Bruxelles,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 21 mars 2007,

- 25.056 actions par GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 mars 2007,

- 7.954 actions par DEFICOM S.A., Chaussée de Louvain, 658, Bte 2,

- 100.000 actions par SOFICOB S.A., 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 avril 2007,

- 50.000 actions par TEK INVESTMENT S.A., 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 avril 2007,

- 200 actions par Monsieur Robert Hever, Luxembourg House, n° 102, 8-9 Yonbancho, Chyoda-ku, Tokyo 102-0081, Japon,

ici représentée par Madame Dominique Willems, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 2 avril 2007,

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

A chaque obligation est attaché un warrant nominatif et chaque warrant donnant le droit à deux actions nominatives nouvelles de catégorie B, les 574.696 nouvelles actions ont été entièrement libérées par les différents souscripteurs de la manière suivante:

- pour LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., préqualifiée, par l'exercice de 110.000 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour SOFINNOVA CAPITAL III FCPR S.A., préqualifiée, par l'exercice de 35.000 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour DIGITAL VENTURES II LIMITED, Craigmuir Chambers, préqualifiée, par l'exercice de 24.828 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour DEGROOF CORPORATE FINANCE S.A., préqualifiée, par l'exercice de 7.472 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour TrustCapital PARTNERS S.A., préqualifiée, par l'exercice de 13.443 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour CYTINVEST S.A., préqualifiée, par l'exercice de 5.000 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., préqualifiée, par l'exercice de 12.528 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour DEFICOM S.A., préqualifiée, par l'exercice de 3.977 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour SOFICOB S.A., préqualifiée, par l'exercice de 50.000 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour TEK INVESTMENT S.A., préqualifiée, par l'exercice de 25.000 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

- pour Monsieur Robert Hever, préqualifié, par l'exercice de 1.000 warrants résultant d'un emprunt obligataire,

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 modifiée, l'apport ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 30 mars 2007 par Michel Delhove, réviseur d'entreprises à Rombach, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Après avoir effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes et recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, de la façon décrite ci-dessus, je suis en mesure de formuler mon opinion sous la forme de la conclusion suivante:

L'opération ici envisagée est l'exercice de droits de souscription à des actions nouvelles de la société attachés à un emprunt obligataire de celle-ci.

Les modalités exactes selon lesquelles cet exercice des droits se déroulera permettent d'assimiler l'opération à une augmentation du capital par incorporation de dettes.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Quatrième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'alinéa 7 de l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 7.** Le capital social souscrit est fixé à 21.598.495,- euros divisé en 1.230.678 actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale et 3.089.019 actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Willems, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4787. — Reçu 28.734,80 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007059604/230/141.

(070061773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 8 mai 2007

Commissaire aux comptes:

Monsieur Ali Özdemir, demeurant à Ankara Züfyü T Grew Cad et Lojmanlari 35/4 Oran (Turquie) a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de M. Erkan Hacloglu. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Réviseur d'entreprises:

Le mandat du Réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour une année et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 mai 2007.

B. Ankarali

General Manager

Référence de publication: 2007059494/3065/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03047. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Dodomar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 34.857.

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DODOMAR IMMO S.A., avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 1990, publié au Mémorial C numéro 80 du 20 février 1991, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.857.

Les statuts ont été modifiés sous seing privé en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 553 du 20 juillet 2001.

La séance est ouverte à 8.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros six cents (EUR 74.368,06) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital de euro 579.447,03 pour le porter de euro 74.368,06 à euro 653.815,09 par l'émission de 23.375 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des 23.375 actions nouvelles par la société BATELVO EXPORT INC et renonciation du droit de souscription préférentiel par les actionnaires existants.

3.- Réduction du capital social à concurrence de euro 212.815,09 par apurement des pertes à due concurrence sans réduction du nombre des actions existantes.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent quarante et un mille euros (EUR 441.000,-), représenté par vingt-six mille trois cent soixante-quinze (26.375) actions sans désignation de valeur nominale.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros six cents (EUR 74.368,06) à six cent cinquante-trois mille huit cent quinze euros neuf cents (EUR 653.815,09) par voie d'augmentation de capital à concurrence de cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept euros trois cents (EUR 579.447,03) par l'émission de vingt-trois mille trois cent soixante-quinze (23.375) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a décidé d'admettre à la souscription des vingt-trois mille trois cent soixante-quinze (23.375) actions nouvelles, la société panaméenne BATELVO EXPORT INC, ayant son siège social au Panama Edificio Plaza Bancomer P.H. Plaza 2000 Bldg 50th Street P.O. Box 0816 01098,

ici représentée par son mandataire spécial Mademoiselle Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 avril 2007,

Laquelle société représentée par son mandataire susnommé a déclaré souscrire pour son compte à vingt-trois mille trois cent soixante-quinze (23.375) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept euros trois cents (EUR 579.447,03), existant à son profit et détenue envers la société DODOMAR IMMO S.A., préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 2 mai 2007 par le Réviseur d'Entreprises Madame Annette Michels, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

En exécution du mandat me confié dans le cadre de l'augmentation du capital social de la société DODOMAR IMMO S.A. par incorporation d'une créance, je déclare que:

- l'apport est décrit de façon claire et précise;
- le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
- à la suite de mes vérifications, je n'ai pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport. La créance de € 579.447,03 est certaine, liquide et exigible et peut être utilisée pour libérer l'augmentation de capital prévue de DODOMAR IMMO S.A.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation du capital de DODOMAR IMMO S.A. d'un montant de € 579.447,03 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans mon accord préalable.

(signé) Annette Michels

Réviseur d'entreprises

Luxembourg, le 2 mai 2007».

Lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent douze mille huit cent quinze euros neuf cents (EUR 212.815,09) pour le ramener de son montant actuel de six cent cinquante-trois mille huit cent quinze euros neuf cents (EUR 653.815,09) à quatre cent quarante et un mille euros (EUR 441.000,-) par apurement des pertes à due concurrence sans réduction du nombre des actions existantes.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent quarante et un mille euros (EUR 441.000,-), représenté par vingt-six mille trois cent soixante-quinze (26.375) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les autres alinéas de l'article cinq restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. Jastrow, M. Sensi-Bergami, J. Schmit, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2007. Relation: EAC/2007/4626. — Reçu 5.794,47 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007059600/272/103.

(070061821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Euro-Providence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 127.607.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept avril

Par-devant Maître Anja Holtz

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean- Paul Cherrier demeurant à L-1750 Luxembourg 51, avenue Victor Hugo,
ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 16 avril 2007

2. - Madame Caroline Labadie, demeurant à L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo
ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 16 avril 2007

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisées avec le présent acte.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EURO-PROVIDENCE S. à r. l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de société de gestion de fonds de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004.

Elle pourra également gérer des organismes de titrisation et, le cas échéant, d'agir en qualité de fiduciaire des fonds constitués sous la forme d'un ou de plusieurs patrimoines fiduciaires.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut également céder à un ou des fonds de titrisation d'autres types d'actifs, risques, revenus ou activités.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Le gérant est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine. Les règles de gestion relative à chaque compartiment sont déterminées par le Conseil d'administration. Le Gérant peut émettre des valeurs mobilières représentatives des droits de chaque compartiment.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part sociale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscriptions

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

Jean-Paul Cherrier	50 parts
Caroline Labadie	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Libérations

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Jean-Paul Cherrier, prénommé, né à Vierzon (France), le 24 décembre 1952.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2007, Relation: WIL/2007/291. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 avril 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007059620/2724/119.

(070061721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Port-Blanc Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.615.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société de droit luxembourgeois JLM PATRIMOINE S.à R.L., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve;

ici représentée par Sylvie Arpea, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination PORT-BLANC INVEST S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La société ayant pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

3.2 La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2 La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III- Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration, composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, et divisé en Administrateurs A et Administrateurs B.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs, divisés en catégorie A et catégorie B. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et un Administrateur B, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par un Administrateur A et un Administrateur B, ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^{ème} mercredi du mois de mai, à 14.00 heures, et pour la première fois en 2008.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et fini le 31 décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII- Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 1.000 (mille) actions ont été souscrites comme suit:

JLM PATRIMOINE S.à R.L. 1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à trois mille trois cents Euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:

Administrateur catégorie A:

a) Monsieur Jean-Luc Macaud, Administrateur de société, demeurant à Port-Blanc 2, Place Traînant, CH-1223 Cologny (Suisse);

Administrateur catégorie B:

b) Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant à 11, rue de Firschbach, L-7391 Blaschette;

c) Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés, demeurant à 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

- la FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Arpea, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, Relation: LAC/2007/4828. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007059694/211/220.

(070061790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Quilvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Benoît Lachaise, secrétaire général, demeurant professionnellement 84, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de QUILVEST (la «Société»), une société anonyme holding, ayant son siège social à Luxembourg, 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 6.091. La Société a été constituée à Paris en date du 25 octobre 1888 et son siège a été transféré à Casablanca le 2 juin 1950. Le siège social de la Société a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 20 décembre 1960, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1 du 14 janvier 1961. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et en dernier lieu en date du 25 juin 2004, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial numéro C-876 du 28 août 2004.

Le comparant agit en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société prise le 8 mars 2007 (la «Décision du Conseil d'Administration») dont un extrait est annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité de délégué du conseil d'administration (le «Délégué»), a requis le notaire d'acter les déclarations qui suivent:

I. L'article 5, paragraphes 2 et 3, des statuts de la Société stipule que:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$U.S. 100.000.000,-) représenté par quatorze millions sept cent quatre vingt quatorze mille cinq cent vingt (14.794.520) actions sans valeur nominale, ce nombre comprenant le nombre des actions du capital souscrit.

Le Conseil d'Administration est autorisé pour une période de cinq (5) ans à partir de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2003 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Les actions à souscrire en vue de ces augmentations de capital seront à libérer en espèces ou en nature et seront émises à un prix à déterminer par le Conseil d'Administration, ce prix pouvant comprendre une prime d'émission. Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, les actionnaires existants n'auront pas un droit de préférence à la souscription de ces actions ni à la souscription d'obligations convertibles en de telles actions. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur ou autre personne pour recueillir les souscriptions et donner toutes instructions quant au paiement du prix des actions, représentant tout ou partie de ces augmentations de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration fera constater, en la forme requise par la loi, une augmentation du capital souscrit, il fera acter l'adaptation du présent article à la modification ainsi intervenue.»

II. Le capital social actuellement émis de la Société s'élève à trente six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$U.S. 36.500.000,-) représenté par cinq millions quatre cent mille (5.400.000) actions sans valeur nominale.

III. Sur la base des pouvoirs octroyés au Délégué par la Décision du Conseil d'Administration, le Délégué décide, dans les limites de la Décision du Conseil d'Administration, la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société de trente six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 36.500.000,-) à quarante trois millions huit cent mille Dollars des Etats-Unis (\$US 43.800.000,-) par l'émission de un million quatre-vingt mille (1.080.000) actions, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits que les actions existantes. Les un million quatre vingt mille (1.080.000) actions ont été entièrement libérées par un apport en nature de un million quatre-vingt mille (1.080.000) actions émises par la société QUILVEST PARTICIPATION LTD («GIBCO»), une société constituée sous les lois de Gibraltar, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Gibraltar sous le numéro 98067.

IV. L'apport en nature a été évalué comme suit:

Les un million quatre-vingt mille (1,080,000) actions de GIBCO apportées, ont été évaluées par le Conseil d'Administration de la Société à cent vingt millions neuf cent soixante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$U.S. 120.960.000,-) dont sept millions trois cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 7.300.000,-) ont été attribués au capital social de la Société, le reste correspondant à un montant de cent treize million six cent soixante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 113.660.000,-) ayant été attribué au compte prime d'émission de la Société.

Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, les apports en nature décrits ci-dessus ont été examinés par KPMG, réviseurs d'entreprises, conformément à un rapport daté du 28 mars 2007, qui restera annexé à cet acte, afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement et qui conclut comme suit:

«Sur la base de notre examen mené tel que décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui nous porte à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au montant des actions devant être émises en contrepartie, augmenté de la prime d'émission».

La preuve du transfert des actions de GIBCO à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Il a été rapporté la preuve que les actions apportées excèdent 65 % du montant total du capital social de GIBCO.

En conséquence, le Délégué déclare que cet apport en nature rencontre les conditions requises pour une exemption du droit d'apport en vertu de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

V. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social s'élève à quarante trois millions huit cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 43.800.000,-) représenté par six millions quatre cent quatre vingt mille (6.480.000) actions sans valeur nominale. »

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à EUR 7.000,-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue française, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise; il est spécifié qu'à la demande de la même partie, en cas de divergences avec la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes à 8.30 heures.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suivi d'une traduction en anglais:

Followed by an English translation:

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Benoît Lachaise, secretary general, professionally residing in 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, acting in his capacity of special attorney of the board of directors of QUILVEST (the «Company»), a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, under section B, number 6.091. The Company was incorporated in Paris on 25 October 1888 and its registered office was transferred to Casablanca on 2 June 1950. The registered office of the Company was transferred to the Grand Duchy of Luxembourg by notarial deed of 20 December 1960, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1 of 14 January 1961. The articles of association were amended several times, and for the last time on 25 June 2004, by deed of notary M^e Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial number C-876 of 28 August 2004.

The appearing person acts on the basis of a decision of the board of directors of the Company taken on 8 March 2007 (the «Decision of the Board of Directors») a copy of which shall remain annexed to this deed to be filed with if with the registration authorities.

The appearing person, acting in his capacity of delegate of the board of directors (the «Delegate»), requested the notary to record his declarations as follows:

I. Article 5, paragraphs 2 and 3, of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«The authorized capital of the Company shall be one hundred million United States Dollars (US\$ 100,000,000.-), represented by fourteen million seven hundred and ninety-four thousand five hundred and twenty (14,794,520) shares without par value, such number including the number of shares of the presently subscribed capital.

The Board of Directors is authorized for a period of five (5) years starting from the extraordinary general meeting of June 27, 2003 to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time within the limits of the authorized capital. The shares to be subscribed as a result of such increases of capital shall be paid up in cash or in kind and shall be issued at a price, which may include such issue premium as the Board of Directors shall decide. Unless otherwise decided by the Board of Directors, the existing shareholders shall not have any preferential right to subscribe to such shares or to bonds convertible into such shares. The Board of Directors may authorize any director, manager or other person to accept subscriptions and direct payment of the price of the shares being whole or part of such increases of capital. Whenever the Board of Directors shall have such increase of capital recorded in the form required by law, it shall have the amendment of this Article as a result thereof recorded at the same time.»

II. The current issued share capital of the Company is set at thirty-six million five hundred thousand United States Dollars (\$ U.S. 36,500,000.-) represented by five million four hundred thousand (5,400,000) shares without par value.

III. On the basis of the powers given to the Delegate by Decision of the Board of Directors, the Delegate resolves, within the limits of the Decision of the Board of Directors to increase of the share capital of the Company from thirty-six million five hundred thousand United States Dollars (\$ U.S. 36,500,000.-) to forty three million eight hundred thousand United States Dollars (US\$ 43,800,000.-) by the issue of one million eighty thousand (1,080,000) shares, without par value, having the same rights than the existing shares. The one million eighty thousand (1,080,000) shares have been fully paid up by a contribution in kind of one million eighty thousand (1,080,000) shares issued in the company QUILVEST PARTICIPATION LTD («GIBCO»), a company incorporated under the laws of Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 98067.

IV. The contribution in kind has been valued as follows:

The one million eighty thousand (1,080,000) shares in GIBCO each so contributed were valued by the Board of Directors of the Company at one hundred twenty million nine hundred sixty thousand United States Dollars (\$ U.S. 120,960,000.-) out of which seven million three hundred thousand United States Dollars (US\$ 7,300,000.-) were allocated to the issued share capital account of the Company, the remainder, amounting to one hundred thirteen million six hundred sixty million United States Dollars (\$ U.S. 113,660,000.-) having been allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to article 26-1 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the above contributions in kind have been examined by KPMG, réviseurs d'entreprises, pursuant to a report dated 28 March 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formalities of registration, the conclusion of which reads as follows:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the amount of the shares to be issued in consideration, increased by the share premium.»

Evidence of transfer to the Company of the shares in GIBCO was given to the undersigned notary.

Proof was given that the contributed shares exceed 65% of the total amount of the share capital of GIBCO.

As a consequence, the Delegate declares that such contribution in kind meets the required conditions for a capital duty exemption pursuant to article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended.

V. As a result of the preceding increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The share capital is set at forty three million eight hundred thousand United States Dollars (43,800,000.-US\$) represented by six million four hundred eighty thousand (6,480,000) shares without par value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks French acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in French, followed by an English translation; at the request of the same parties, in case of divergences with the English version, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document at 8.30

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: J.-B. Lachaise, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007. Relation: LAC/2007/3750. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059276/242/156.

(070061650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Arcsearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 127.616.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) La société anonyme ARC MINING & INVESTMENT ayant son siège social à L-4602 Differdange, 144, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 94.268,

ici représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur André Poswick, administrateur de sociétés, demeurant à Tihange (Belgique).

b) Monsieur Arnaud de Briey, administrateur de sociétés, demeurant à Ophain (Belgique),

ce dernier étant lui-même représenté aux fins des présentes par Monsieur André Poswick, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 avril 2007.

2) Monsieur Gérard de la Vallée Poussin, administrateur de sociétés, demeurant à B-1000 Bruxelles, avenue de l'Orée, 20,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur André Poswick, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 avril 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARCSEARCH S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Redange-sur-Attert.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger: l'exploration, l'exploitation et la production de ressources naturelles et les activités qui y sont liées en ce compris la commercialisation, la vente et le négoce des produits de ses activités et la prestation de services connexes ainsi que toutes opérations financières et immobilières liées à son objet.

L'objet de la société est également (I) l'acquisition, la détention et la cession, de quelque manière que ce soit, par tout moyen, directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts, obligations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (II) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de dettes, de titres et d'autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces et la conclusion de contrats y relatifs ou y liés (III) la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion d'un portefeuille se composant, entre autre, des actifs mentionnés aux points (I) et (II) ci-dessus. La société peut également détenir et disposer de participations dans des associations («partnerships») et dans d'autres entités.

La société a également pour objet l'étude, le conseil, la consultation, l'expertise, l'ingénierie et toutes prestations de services dans le cadre des activités prédécrites.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Elle peut également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

D'une manière générale, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et d'inspection et pourra mettre en œuvre toute opération ou transaction qu'elle estime utile en vue de l'accomplissement et du développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit avec l'accord de tous les actionnaires réunis en assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions fixées par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas d'augmentation de capital à souscrire en espèces, les actions nouvelles doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

L'exercice du droit de souscription préférentielle est organisé conformément au prescrit légal.

Art. 6. Les titres sont indivisibles à l'égard de la société.

La société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une même action, l'exercice des droits y afférents est suspendu jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à l'égard de la société, propriétaire de l'action.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, les droits y afférents sont exercés par l'usufruitier.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse immédiatement après l'assemblée générale qui a statué sur le remplacement.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat d'administrateur est gratuit.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, le conseil d'administration désigne un de ses membres pour le remplacer.

Art. 9. En cas de vacance d'une place d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur la convocation et sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président s'il en existe, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Si tous les membres du conseil sont présents ou représentés, il n'y a pas lieu de justifier d'une convocation préalable. La présence d'un administrateur à une réunion couvre l'éventuelle irrégularité de la convocation et emporte dans son chef renonciation à toute plainte à ce sujet.

Art. 11.

A) Le Conseil d'Administration peut délibérer et statuer si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Tout administrateur empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues, par écrit ou tout autre moyen de (télé) communication ayant un support matériel, mandat pour le représenter à une réunion déterminée du conseil et y voter en ses lieu et place. Le mandant est, dans ce cas, réputé présent.

B) Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit.

Il ne pourra pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels.

C) Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix, sans tenir compte des abstentions.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Toutefois, si le conseil se trouvait composé de deux administrateurs, la voix de celui qui préside la réunion cesse d'être prépondérante.

Art. 12. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par la majorité au moins des membres présents.

Ces procès-verbaux sont inscrits ou reliés dans un registre spécial.

Les délégations, ainsi que les avis et votes donnés par écrit, télégramme, télex, télécopie ou autres documents imprimés y sont annexés.

Les copies ou extraits sont signés par deux administrateurs, par le président du conseil d'administration ou par un administrateur-délégué.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra en outre déléguer ses pouvoirs de gestion à un comité de direction sans que cette délégation puisse porter sur la politique générale de la société ou sur l'ensemble des actes réservés par la loi au Conseil d'administration.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 16. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, autre qu'un samedi.

L'assemblée peut être convoquée extraordinairement chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Elle doit l'être à la demande d'actionnaires représentant ensemble le cinquième du capital social.

Les assemblées se réunissent au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites conformément à la loi.

Toute personne peut renoncer à cette convocation et, en tout cas, sera considérée comme ayant été régulièrement convoquée si elle est présente ou représentée à l'assemblée.

Art. 19. Le conseil d'administration peut exiger que pour être admis à l'assemblée, les actionnaires effectuent le dépôt de leurs actions, trois jours au moins avant l'assemblée, au siège social ou dans une banque. Si le conseil d'administration fait usage de ce droit, mention doit en être faite dans les convocations.

Le conseil d'administration peut exiger que les propriétaires d'actions nominatives l'informent, par écrit (lettre ou procuration), dans le même délai, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquent le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Les obligataires peuvent assister à l'assemblée, mais avec voix consultative seulement, s'ils ont effectué les formalités prescrites à l'alinéa qui précède.

Art. 20. Tout propriétaire de titres peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire.

Le conseil d'administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui dans un délai qu'il fixe.

Les copropriétaires ainsi que les créanciers et débiteurs gagistes doivent se faire représenter par une seule et même personne.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Art. 22. Lorsque l'assemblée doit décider d'une augmentation ou d'une diminution du capital social, de la fusion ou de la scission de la société avec d'autres organismes, de la dissolution ou de toute autre modification aux statuts, elle ne peut délibérer que si l'objet des modifications proposées est spécialement indiqué dans les convocations et si ceux qui assistent à l'assemblée représentent la moitié au moins du capital social.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation est nécessaire et la seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Aucune modification autre que celle portant sur l'augmentation ou la réduction du capital social n'est admise si elle ne réunit pas les trois quarts des voix des actionnaires réunis dans cette assemblée.

Toutefois, lorsque la délibération porte sur la modification de l'objet social, sur la modification des droits respectifs de catégories de titres, sur la dissolution de la société ou sur la réduction de l'actif net à un montant inférieur à la moitié ou au quart du capital ou sur la transformation de la société, l'assemblée est valablement constituée et peut statuer dans les conditions de présence et de majorités requises par la loi.

Art. 23. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par l'administrateur délégué ou par deux administrateurs.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 24, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 18, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme ARC MINING INVESTMENT, préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	3.099
2. Monsieur Gérard de la Vallée Poussin, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions	3.100

Ces actions ont été libérées à concurrence de quarante pour cent (40%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) la société SEARCHGOLD RESOURCES INC., ayant son siège social à Montréal, Québec (Canada), H2Z 1V7, 440 Boulevard René-Lévesque West, Suite 1160, inscrite au Registre des Sociétés de la Province du Québec (Canada) sous le numéro NEQ 114702 4468;

b) la société ART MINING & INVESTMENT, préqualifiée;

c) Monsieur André Poswick, administrateur de sociétés, né à Louvain (Belgique), le 1^{er} août 1949, demeurant à B-4500 Tihange, rue du Centre, 9.

Monsieur André Poswick, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Monsieur Philippe Giaro, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 5 août 1964, demeurant à B-1348 Louvain-la-Neuve, Place des Poètes, 17, est désigné représentant permanent de la société SEARCHGOLD RESOURCES INC., préqualifiée.

Monsieur Gérard de la Vallée Poussin, administrateur de sociétés, né à Tabora (Tanzanie), le 14 juillet 1943, demeurant à B-1000 Bruxelles, avenue de l'Orée, 20, est désigné représentant permanent de la société ARC MINING & INVESTMENT, préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul Thael, directeur de sociétés, né à Tamise (Belgique), le 8 novembre 1947, demeurant à B-6747 Saint-Léger, rue du Cassis, 24.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

4) Le siège de la société est fixé à L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen, Zone d'Activité Economique Solupla.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Poswick, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 avril 2007, Relation: CAP/2007/741. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 mai 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007059692/236/266.

(070061793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 112.927.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007059700/242/13.

(070061666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007059696/242/12.

(070061674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pamplona PE Holdco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007059688/242/12.

(070061649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

**Asteck S.A., Société Anonyme,
(anc. Heerema Oil & Gas Development S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.944.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour ASTECK S.A.

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2007059895/6941/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03045. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Threwid Furniture S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059956/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Smith & Associates Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059959/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01826. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Sky Chart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059962/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01823. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

JB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007059940/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01767. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.
